

Nice le, 14 juin 2021

Affaire suivie par :

Sébastien PERNOT  
Assistant  
Directeur délégué aux  
formations professionnelles et  
technologiques  
(BTS Tourisme  
& Coordination des stages)

Téléphone  
04 93 72 77 52  
sebastien.pernot@ac-nice.fr

163 Bd René Cassin  
BP 3145  
06203 NICE Cedex 3

Monsieur Denis FERAULT  
Proviseur

Aux

Mesdames et Messieurs les responsables  
des établissements hôteliers et/ou de restauration  
(Pour action)

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves  
(Pour information)

Objet : PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Références :

- [https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-stages/stagiaire/stagiaire#text\\_349](https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-stages/stagiaire/stagiaire#text_349)
- <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/la-base-de-calcul/cas-particuliers--bases-forfaita/le-stagiaire-en-milieu-professio.html>
- (Pour les élèves mineurs) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1882>
- (Pour les élèves/étudiants majeurs) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734>

Le/La responsable de l'entreprise prévient par téléphone ou courriel à l'adresse « [stages-hotellerie@ac-nice.fr](mailto:stages-hotellerie@ac-nice.fr) » la survenue d'un accident de travail concernant l'élève ou l'étudiant accueilli.

Puis, il/elle envoie, par voie postale et dans des délais raisonnables et conformes, la déclaration complète de l'Accident du Travail au lycée Paul AUGIER (les 3 volets)

Cette déclaration est téléchargeable sur le site internet de Lycée (rubrique « INFORMATIONS PRATIQUES », puis « STAGES & MINI-STAGES »).

Le Lycée se charge des formalités administratives auprès de la CPAM.

Enfin, votre attention est attirée sur la fermeture du Lycée à compter du 14 juillet 2021. Une astreinte est alors mise en place jusqu'au 22 août 2021 inclus.

